

Bienvenue à Sébastien BRÈS qui a créé son entreprise de toiletage "PLUTO'CHIC" à domicile avec son camion aménagé. Il est toujours joignable au :
06 81 65 99 90
et par mail : seb.bres@outlook.fr
Bonne réussite à lui !



Bienvenue également à Béatrice CHAUFFOUR au sein du personnel communal, en remplacement de Florence MARTINEZ qui a fait valoir ses droits à la retraite. Venue d'Althen des Paluds, elle a pris les fonctions de secrétaire de Mr le Maire depuis le 1er Mars.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

LASSERRE Héloïse le 09/11/2021
LASSERRE Juliette le 09/11/2021
LUNASCHI Blue le 02/01/2022

MARQUES Éléna le 02/01/2022
SALON Chloé le 25/01/2022
MILAZZO Louise le 28/02/2022
FOURMENT Éliott le 21/03/2022

DÉCÈS :

JULLIEN née FAVIER Éliane le 27/12/2021
VERNIER Maurice le 01/01/2022
REGAZZONI née MIQUEL Marguerite le 11/02/22
OLIOSO Jean-Pierre le 26/01/2022
JADOT née ROLLAND Nathalie le 12/02/2022

BAILLAUD née CRY Lucienne le 02/03/2022
RODIER Jean-Luc le 03/03/2022
MOREAU Jean-François le 14/03/2022
DRÉCOURT Jean le 13/03/2022
DE ARAUJO née FUZIA Émilía le 24/03/2022
MILLAUD née FINETTE Éliette le 31/03/2022

Madame BAILLAUD a fêté ses 96 ans ce lundi 28 février, entourée de sa famille et de ses amis, puis elle nous a quitté paisiblement, discrètement, ce mercredi 2 mars pour rejoindre Martial son époux. C'est une bien triste nouvelle et une perte pour Loriol, Madame BAILLAUD était la mémoire vive de notre village. Institutrice à Loriol durant plus de quarante ans, elle en a vu passer des gamins : des bons, des moins bons, des joyeux, des rêveurs. Elle les a instruits sans jugement, avec enthousiasme et rigueur. Et puis le temps de la retraite est venu, elle partageait son temps avec les livres ou les fleurs de son jardin. Adieu Mme BAILLAUD, vous resterez dans le coeur des Loriolais.



Décès également de Jean-Pierre OLIOSO. Bien connu des Loriolais il a été durant de nombreuses années l'adjoint délégué à l'entretien et aux travaux de la commune. A ce titre, on pouvait le voir inlassablement, tous les matins, durant des années, organiser le travail de l'équipe de voirie. Il a participé grandement à l'essor de la commune telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Adieu Jean-Pierre. L'équipe municipale adresse ses amitiés à sa famille.

INFOS DIVERSES

Mairie : Ouverte au public tous les jours de 8h30 à 17h30 (vendredi 16h30) sauf mercredi fermée entre 12h et 13h30. Tél : 04.90.12.91.10 Email : mairie@loriolducomtat.fr

Architecte conseil : permanence le 3ème jeudi de chaque mois à partir de 16h sur RDV 04.90.12.91.10

Conciliateur de justice : 1 mercredi sur 2 de 14h30 à 17h sur RDV au 04.90.12.91.10

Mutuelle MGA : permanence en mairie sur rdv au 04.90.12.91.10

Ramassage des encombrants : les mardis des semaines impaires sur RDV au 04.90.12.91.10

Site Internet : www.loriolducomtat.fr (inscrivez-vous à notre newsletter)

Bulletin municipal d'informations de la commune de : 84870 Loriol-du-Comtat

Rédaction : commission culture et communication / Directeur de la publication : Gérard BORGIO

Crédit photos : Mairie de Loriol-du-Comtat, tirage 1350 exemplaires

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



BUDGET PRIMITIF 2022

I. Le cadre général du budget

La présente note est disponible sur le site internet de la commune, afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance des informations financières essentielles et d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2022 a été voté le 12 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

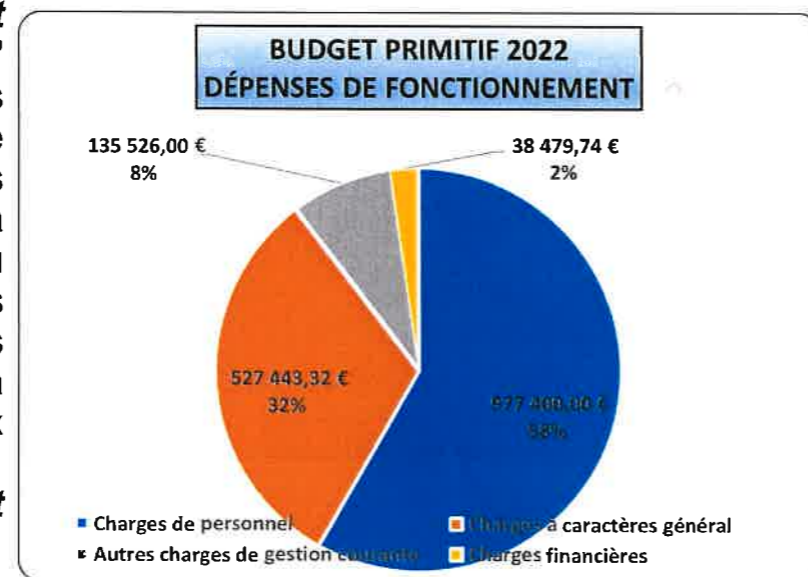
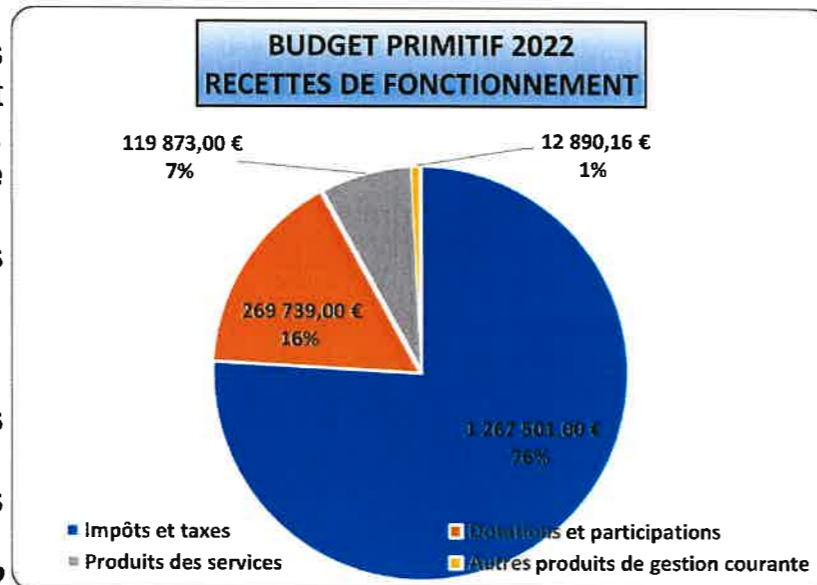
a) Les recettes de fonctionnement des collectivités ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux 1 218 001 € attendus pour 2022
- les dotations versées par l'Etat et les collectivités locales pour 269 739 €
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population : locations, ventes de caveaux, régies diverses...

Les recettes de fonctionnement 2022 attendues s'élèvent à 1 687 007 €

b) Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges d'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, la participation au fonctionnement du Groupe Scolaire, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer, et enfin par la masse salariale des agents municipaux

Les dépenses de fonctionnement 2022 prévues s'élèvent à 1 687 007 €



BUDGET PRIMITIF 2022

c) La fiscalité

Les taux communaux votés ce 12 avril 2022 pour les principales taxes sont maintenus :

- Taxe d'habitation : 12,60 %
- Taxe foncière sur le bâti : 34,23 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 37,67 %

Malgré cet engagement fort du Conseil Municipal, il faut savoir toutefois que l'actualisation des bases d'imposition décidée par l'Etat aura une incidence pour les contribuables.

III. La section d'investissement

a) Le budget d'investissement regroupe

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues liées aux projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection des voiries ou de gros entretien, d'achats lourds...). Se rajoute à cela le report des économies de fonctionnement de l'année précédente.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- des travaux de réhabilitation des voiries (fin Avenue Jouve, Avenue Mistral, autre chemins communaux)
- la réalisation d'une aire de loisirs à côté du city parc
- la réfection des courts de tennis
- le remplacement du véhicule de police
- des travaux de mise aux normes des armoires électriques et informatiques
- la sécurisation des accès aux bâtiments communaux
- les études pour la révision du PLU

Les subventions d'investissement ont été sollicitées auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de la COVE.

IV. Données synthétiques de la section d'investissement

c) Etat de la dette

Le capital restant dû au 1er janvier 2022 est de 1 108 863 €. Ce qui représente un endettement par habitant de 435 €, toujours en deçà de la moyenne de la strate.

